## Les Infos de Base

Mercredi 16 janvier 2013 volume 16, numéro 3 ISSN 1492-0670

#### Dans ce numéro

État de la publication

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Liste des modifications apportées à l'*Infobase*Lois du Canada

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases

Gaudet Éditeur Itée 5278 rue Nantel Saint-Hubert QC J3Y 9A7 514/893-2526 (téléphone) 1-800/481-8702 (sans frais) 450/443-3642 (télécopieur) info@gaudet.qc.ca http://www.gaudet.gc.ca/



#### État de la publication

### L'Infobase Lois du Québec et la Statutes of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 3 du 16 janvier 2013. Les modifications apportées par L.Q. 2012, c. 24, 25, 27, 30, 32, P.L. 200 et entrées en vigueur au 16 janvier 2013 sont également intégrées.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 16 janvier 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

### L'Infobase Règlements du Québec et la Regulations of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 3 du 16 janvier 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 2 du 12 janvier 2013.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 31 janvier 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'Infobase Gazettes officielles du Québec contient le texte intégral de la G.O.Q., Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 51A du 19 décembre 2012, et de la G.O.Q., Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 50 du 15 décembre 2012.

L'Infobase Lois annuelles du Québec et la Annual Statutes of Québec Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'Infobase Lois du Canada, et la Statutes of Canada Infobase contiennent les modifications entrées en

vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 30 août 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 1 du 2 janvier 2013. Les modifications apportées par L.C. 2012, ch. 21, 23, 24 et entrées en vigueur au 9 janvier 2013 sont également intégrées.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 janvier 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

### L'Infobase Règlements du Canada et la Regulations of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 26 du 19 décembre 2012.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'Infobase Lois annuelles du Canada et la Annual Statutes of Canada Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec* — *Accès aux règles* est à jour au 15 décembre 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 15
décembre 2012 et contient maintenant
9 054 termes ou mots de renvoi
pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions*— *Accès aux règles et formulaires* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Code de procédure des assemblées* (*pour présidents et secrétaires*) est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 24 septembre 2012.

# Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, RLRQ, c. R-10, ann. I, II, II.1.

Modifications aux annexes I, II et II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, C.T. 212062, du 18-12-12, (2013) 145 G.O. 2, 254, aa. 1-4.

Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, RLRQ, c. R-12.1, ann. II.

Modifications aux annexes I, II et II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à l'annexe II de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, C.T. 212062, du 18-12-12, (2013) 145 G.O. 2, 254, aa. 5, 6.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

# Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Code de sécurité*, RLRQ, c. **B-1.1**, r. 3, aa. 119.1-119.8, intitulé de la soussection 4, 130.1.

Règlement modifiant le Code de sécurité, D. 1260-2012 du 19-12-12, (2013) 145 G.O. 2, 169, aa. 1-3.

Arrêté ministériel concernant l'accès aux chemins publics des véhicules routiers munis d'un poste de conduite à droite, RLRQ, c. C-24.2, r. 1, a. 1.

Arrêté ministériel concernant l'accès aux chemins publics des véhicules routiers munis d'un poste de conduite à droite, A.M. 2012-15 du 19-12-12, (2013) 145 G.O. 2, 246, a. 1.

Arrêté du ministre de la Sécurité publique concernant l'approbation des appareils de détection d'alcool en application de l'article 202.3 du Code de la sécurité routière, RLRQ, c. C-24.2, r. 3, remplacé.

Arrêté du ministre de la Sécurité publique concernant l'approbation des appareils de détection d'alcool en application de l'article 202.3 du Code de la sécurité routière, A.M.

0060-2012 du 17-12-12, (2013) 145 *G.O.* 2, 243, a. 2.

Approbation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges, RLRQ, c. C-24.2, r. 5, remplacé.

Approbation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges, A.M. 2012-13 du 19-12-12, (2013) 145 G.O. 2, 244, a. 5.

Approbation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges, RLRQ, c. C-24.2, A.M. 2012-13 du 19-12-12, (2013) 145 G.O. 2, 244, nouveau.

Arrêté du ministre de la Sécurité publique concernant l'approbation des appareils de détection d'alcool en application de l'article 202.3 du Code de la sécurité routière, RLRQ, c. C-24.2, A.M. 0060-2012 du 17-12-12, (2013) 145 G.O. 2, 243, nouveau.

Règlement sur les prix du lait de consommation, RLRQ, c. M-35.1, r. 206, ann. A.

Règlement modifiant le règlement sur les prix du lait de consommation, Décision 9965 du 17-12-12, (2013) 145 G.O. 2, 263, a. 1.

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, RLRQ, c. **R-9.2**, r. 1, a. 8.0.3.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, C.T. 212058, du 18-12-12, (2013) 145 G.O. 2, 253, a. 1.

Règlement sur la mise en oeuvre de l'entente relative aux programmes de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse, RLRQ, c. S-2.1, D. 1261-2012 du 19-12-12, (2013) 145 G.O. 2, 171, nouveau.

Arrêté ministériel concernant le projetpilote relatif aux systèmes de chenilles pour véhicules tout-terrain munis de 4 roues, RLRQ, c. V-1.2, r. 3, a. 17.

Arrêté ministériel concernant la prolongation de la durée du Projet-pilote relatif aux

systèmes de chenilles pour véhicules toutterrain munis de quatre roues, A.M. 2012-14 du 19-12-12, (2013) 145 G.O. 2, 245, a. 1.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

# Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Aucune modification cette semaine.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

# Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

<u>Loi sur la Société canadienne des postes</u>, L.R.C. 1985, ch. **C-10**.

Règlement sur les droits postaux de services spéciaux, C.R.C., ch. 1296, ann. VII.

Règlement modifiant le Règlement sur les droits postaux de services spéciaux, DORS/2012-277 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2947, a. 1.

Règlement sur les envois de la poste aux lettres du régime postal international, DORS/83-807, ann. IV.

Règlement modifiant le Règlement sur les envois de la poste aux lettres du régime postal international, DORS/2012-276 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2946, a. 1.

Règlement sur les envois poste-lettres, DORS/88-430, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur les envois poste-lettres, DORS/2012-275 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2939, aa. 1-3.

Loi canadienne sur les paiements, L.R.C. 1985, ch. **C-21**.

Règlement sur l'élection des administrateurs de l'Association canadienne des paiements, DORS/2002-215, aa. 4, 5, 6, 8, 9, 11.

Règlement modifiant le Règlement sur l'élection des administrateurs de l'Association canadienne des paiements, DORS/2012-266 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2840, aa. 1-6.

Règlement administratif no 1 de l'Association canadienne des paiements

#### — général, DORS/2003-174, a. 30.

Règlement administratif modifiant certains règlements administratifs pris en vertu de la Loi canadienne sur les paiements, DORS/2012-279 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2954, a. 1.

Règlement administratif no 3 de l'Association canadienne des paiements — instruments de paiement et système automatisé de compensation et de règlement, DORS/2003-346, a. 28.

Règlement administratif modifiant certains règlements administratifs pris en vertu de la Loi canadienne sur les paiements, DORS/2012-279 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2954, a. 2.

#### Code criminel, L.R.C. 1985, ch. C-46.

Règlement établissant une liste d'entités, DORS/2002-284, a. 1.

Règlement modifiant le Règlement établissant une liste d'entités, DORS/2012-299 du 17-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, Édition spéciale, no 1, 1, a. 1;

Règlement modifiant le Règlement établissant une liste d'entités, DORS/2012-300 du 17-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, Édition spéciale, no 1, 5, a. 1.

### *Loi sur la Monnaie*, L.R.C. 1985, ch. <u>C-52</u>.

Règlement sur le rachat des pièces de un cent, DORS/2012-264 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2828, nouveau.

### Loi sur les licences d'exportation et d'importation, L.R.C. 1985, ch. **E-19**.

Liste des marchandises d'importation contrôlée, C.R.C., ch. 604, aa. 74, 90, 91.

Décret modifiant la Liste des marchandises d'importation contrôlée, DORS/2012-258 du 30-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2789, aa. 1, 2.

### Liste des pays désignés (armes automatiques), DORS/91-575.

Décret modifiant la Liste des pays désignés (armes automatiques), DORS/2012-287 du 14-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 83, a. 1.

Arrêté de 2013 sur la méthode d'allocation de quotas (produits de bois d'oeuvre), DORS/2012-248 du 26-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2598, nouveau.

Loi sur les offices des produits

#### agricoles, L.R.C. 1985, ch. F-4.

Règlement de 1986 de l'Office canadien de commercialisation des oeufs sur le contingentement, DORS/86-8, ann. 1.

Règlement modifiant le Règlement de 1986 de l'Office canadien de commercialisation des œufs sur le contingentement, DORS/2012-302 du 18-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 218, a. 1.

Ordonnance sur les redevances à payer par les producteurs pour la commercialisation des dindons du Canada, DORS/2002-142, a. 2.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer par les producteurs pour la commercialisation des dindons du Canada, DORS/2012-306 du 19-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 236, a. 1.

Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des oeufs au Canada, DORS/2003-75, a. 3.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des oeufs au Canada, DORS/2012-301 du 18-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 216, a. 1.

#### <u>Loi sur la gestion des finances</u> publiques, L.R.C. 1985, ch. **F-11**.

Décret de remise relatif à la revitalisation des forêts de la Colombie-Britannique, TR/2013-1 du 16-01-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 242, nouveau.

Décret déclarant toutes les dispositions de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques applicables à Parc Downsview Park Inc., TR/2003-156, abrogé.

Décret abrogeant le décret C.P. 2003-1304 du 3 septembre 2003, TR/2012-93 du 19-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2979.

### *Loi sur les aliments et drogues*, L.R.C. 1985, ch. **F-27**.

Règlement sur les aliments et drogues, C.R.C., ch. 870, aa. B.02.030, B.02.033, B.02.034.

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (rhum), DORS/2012-292 du 14-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 119, aa. 1, 2.

#### Loi sur les Indiens, L.R.C. 1985, ch. I-5.

Décret sur les revenus des bandes d'Indiens, DORS/90-297, annexe.

Décret correctif visant le Décret sur les revenus des bandes d'Indiens, DORS/2012-290 du 14-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 114, aa. 1-6.

### <u>Code canadien du travail, L.R.C. 1985, ch. L-2.</u>

Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, aa. 1.2, 16.1, 16.12, partie XVI, ann. II, V.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu du Code canadien du travail, DORS/2012-271 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2863, aa. 1-8.

Règlement de 2001 sur le Conseil canadien des relations industrielles, DORS/2001-520, titre, aa. 4, 5, 7, 9, 10, 12, 12.1, 13, 13.1, 14, 17, 21, 22, 24, 25, 27, 29.1, 30, 33, 34, 37, 40, 41.1, 42, 43, 44, 45, 47, 47.1.

Règlement modifiant le Règlement de 2001 sur le Conseil canadien des relations industrielles, DORS/2012-305 du 18-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 229, aa. 1-26.

Règlement sur la santé et la sécurité au travail en milieu maritime, DORS/2010-120, a. 1.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu du Code canadien du travail, DORS/2012-271 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2863, a. 9.

Règlement sur la santé et la sécurité au travail (aéronefs), DORS/2011-87, aa. 1.1, 6.5, 9.6, partie 9, ann. 1.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu du Code canadien du travail, DORS/2012-271 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2863, aa. 10-14.

### Loi nationale sur l'Habitation, L.R.C. 1985, ch. N-11.

Règlement sur les prêts à l'habitation assurables, DORS/2012-282 du 10-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2970, nouveau.

Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, L.R.C. 1985, ch. **S-23**.

Règlement fédéral sur les prêts aux étudiants, DORS/93-392, aa. 2, 9, 10, 17-19.

Règlement modifiant le Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants et le Règlement fédéral sur les prêts aux étudiants, DORS/2012-254 du 30-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2667, aa. 5-8.

#### Loi sur le ministère des Anciens Combattants, L.R.C. 1985, ch. V-1.

Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants, DORS/90-594, aa. 2, 3, 9, 15, 21.2, 22, 24, 27, 28, 30, 31.1, 33.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants et le Règlement sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des forces canadiennes, DORS/2012-287 du 14-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 100, aa. 1-12.

Règlement sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes, DORS/2006-50, aa. 2-5, 25.

Règlement modifiant le Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants et le Règlement sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des forces canadiennes, DORS/2012-287 du 14-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 100, aa. 13, 14.

### Loi de l'impôt sur le revenu, L.R.C. 1985 (5e suppl.), ch. 1.

Règlement de l'impôt sur le revenu, C.R.C., ch. 945, a. 4900.

Règlement modifiant le Règlement de l'impôt sur le revenu (partie XLIX — placements admissibles), DORS/2012-270 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2860, a. 1.

#### Loi sur les banques, L.C. 1991, ch. 46.

Règlement sur les opérations avec apparentés (banques), DORS/92-309, a. 4

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les banques, DORS/2012-269 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2843, a. 1.

Règlement sur les personnes physiques membres d'un groupe (banques), DORS/92-325, a. 3.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les banques, DORS/2012-269 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2843, a. 2.

Règlement sur le capital réglementaire (banques), DORS/92-531, a. 3.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les banques, DORS/2012-269 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2843, a. 3.

Règlement sur les capitaux propres des banques et des sociétés de portefeuille bancaires, DORS/2001-377, a. 1.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les banques, DORS/2012-269 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2843, a. 4.

Règlement sur les placements minoritaires (sociétés de portefeuille bancaires), DORS/2001-401, aa. 1, 3, 4 (A), 6.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les banques, DORS/2012-269 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2843, aa. 5-8.

Règlement sur les placements minoritaires (banques), DORS/2001-402, aa. 1, 3, 4 (A), 6.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les banques, DORS/2012-269 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2843, aa. 9-12.

Règlement sur l'accès aux services bancaires de base, DORS/2003-184, aa. 4, 9, 14.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les banques, DORS/2012-269 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2843, aa. 13-15.

Règlement sur les recours (banques et sociétés de portefeuille bancaires), DORS/2006-299, a. 2.1.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les banques, DORS/2012-269 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2843, a. 16.

Règlement sur les transactions de fermeture (banques et sociétés de portefeuille bancaires), DORS/2006-307, a. 2.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les banques, DORS/2012-269 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2843, a. 17.

Règlement sur les assemblées et les propositions (banques et sociétés de portefeuille bancaires), DORS/2006-314, aa. 3.1, intertitre précédant l'article 4, 4, 5, 6-12.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les banques, DORS/2012-269 du 07-12-12, (2012) 146 *Gaz. Can.* II, 2843, aa. 18-22.

Règlement sur les prospectus (coopératives de crédit fédérales), DORS/2012-265 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2832, nouveau.

Règlement sur la communication en cas de prorogation (coopératives de crédit fédérales), DORS/2012-267 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2843, nouveau.

Règlement sur la transformation des coopératives de crédit fédérales, DORS/2012-268 du 07-12-12, (2012) 146 *Gaz. Can.* II, 2845, nouveau.

### Loi sur les mesures économiques spéciales, L.C. 1992, ch. 17.

Règlement sur les mesures économiques spéciales visant l'Iran, DORS/2010-165, aa. 1, 2, 3, 4, 4.1, 5, 7.1, 8, 8.1, 133, ann. 1, 2, 3.

Règlement modifiant le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant l'Iran, DORS/2012-283 du 11-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2, aa. 1-11.

Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Syrie, DORS/2011-114, ann. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Syrie, DORS/2012-249 du 26-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2612, aa. 1-4.

Lignes directrices sur le contrôle de fait (application de l'article 377.2 de la Loi sur les banques), DORS/2012-278 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2948, nouveau.

Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, L.C. 1992, ch. 39.

Règlement sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, DORS/93-303, ann. IV.

Règlement modifiant le Règlement sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, DORS/2012-250 du 30-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2617, a. 1.

### Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, L.C. 1994, ch. 28.

Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants, DORS/95-329, aa. 2, 15, 16, 27-29.

Règlement modifiant le Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants et le Règlement fédéral sur les prêts aux étudiants, DORS/2012-254 du 30-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2667, aa. 1-4.

### *Loi sur les armes à feu*, L.C. **1995, ch. 39**.

Règlement sur l'entreposage, l'exposition, le transport et le maniement des armes à feu par des particuliers, DORS/98-209, a. 4.

Règlement modifiant et abrogeant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les armes à feu, DORS/2012-262 du 30-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2817, a. 1.

Règlement sur l'entreposage, l'exposition et le transport des armes à feu et autres armes par des entreprises, DORS/98-210, a. 3.

Règlement modifiant et abrogeant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les armes à feu, DORS/2012-262 du 30-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2817, a. 2.

Règlement sur les expositions d'armes à feu, DORS/98-211, abrogé.

Règlement modifiant et abrogeant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les armes à feu, DORS/2012-262 du 30-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2817, a. 3.

Règlement sur le marquage des armes à feu, DORS/2004-275, a. 6.

Règlement modifiant le Règlement sur le marquage des armes à feu, DORS/2012-251 du 30-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2626, a. 1.

### Loi sur les Transports au Canada, L.C. 1996, ch. 10.

Règlement sur les transports aériens, DORS/88-58, a. 2, 2.1, 135.5-135.92.

Règlement modifiant le Règlement sur les transports aériens et le Règlement sur les textes désignés (Office des transports du Canada), DORS/2012-298 du 14-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 202, aa. 1-3.

Règlement sur les textes désignés (Office des transports du Canada), DORS/99-244, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur les transports aériens et le Règlement sur les textes désignés (Office des transports du Canada), DORS/2012-298 du 14-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 202, a. 4.

Loi sur l'assurance-emploi, L.C. 1996, ch. 23.

Règlement sur l'assurance-emploi, DORS/96-332, aa. 9.001-9.004, 55, 55.01, 56.

Règlement modifiant le Règlement sur l'assurance-emploi, DORS/2012-260 du 30-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2801, aa. 1-3;

Règlement modifiant le Règlement sur l'assurance-emploi, DORS/2012-261 du 30-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2807, a. 1;

Règlement modifiant le Règlement sur l'assurance-emploi, DORS/2012-297 du 14-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 195, a. 1.

### Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, L.C. **1997**, ch. 9.

Règlement sur les installations nucléaires de catégorie I, DORS/2000-204, aa. 1, 8.1, 8.2, 8.3.

Règlement modifiant le Règlement sur les installations nucléaires de catégorie I et le Règlement sur les mines et les usines de concentration d'uranium, DORS/2012-288 du 14-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 87, aa. 1-2.

Règlement sur les mines et les usines de concentration d'uranium, DORS/2000-206, aa. 1, 8.1, 8.2, 8.3.

Règlement modifiant le Règlement sur les installations nucléaires de catégorie I et le Règlement sur les mines et les usines de concentration d'uranium, DORS/2012-288 du 14-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 87, aa. 3-4.

## Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, L.C. 1997, ch. 40.

Règlement sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, DORS/99-190, aa. 3, 12.

Règlement modifiant le Règlement sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, DORS/2012-296 du 14-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 191, aa. 1-2.

## Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, L.C. 1999, ch. 34.

Règlement sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, DORS/2000-77, aa. 1, 12.

Règlement modifiant le Règlement sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, DORS/2012-295 du 14-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 187, aa. 1-2.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. 2001, ch. 27.

Règles de la section du statut de réfugié, DORS/93-45, abrogé.

Règles de la Section de la protection des réfugiés, DORS/2012-256 du 30-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2685, a. 72.

Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2002-227, aa. 2, 70, 73, 74, 75, 76, 77-79, 80, 81, 82, 83, 87, 87.2, 88, 102, 102.1-102.3, 159.8-159.92, 206, 231.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2012-252 du 30-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2632, aa. 1, 2;

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2012-272 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2870, a. 1;

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2012-274 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2885, aa. 1-17.

Règles de la Section de la protection des réfugiés, DORS/2002-228, abrogé.

Règles de la Section de la protection des réfugiés, DORS/2012-256 du 30-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2685, a. 73.

Règles sur le serment professionnel ou la déclaration (Commission de l'immigration et du statut de réfugié), DORS/2002-231, abrogé.

Règles sur le serment professionnel ou la déclaration (Commission de l'immigration et du statut de réfugié), DORS/2012-255 du 30-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2680, a. 2.

Règles sur le serment professionnel ou la déclaration (Commission de l'immigration et du statut de réfugié), DORS/2012-255 du 30-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2680, nouveau.

Règles de la Section de la protection des réfugiés, DORS/2012-256 du 30-11-12, (2012) 146 *Gaz. Can.* II, 2685, nouveau.

*Règles de la Section d'appel des réfugiés*, DORS/2012-257 du 30-11-12, (2012) 146 *Gaz. Can.* II, 2752, nouveau.

Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, L.C. 2004, ch. 10.

Règlement de la Nouvelle-Écosse sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels,

© 2013, Gaudet Éditeur Itée

#### DORS/2004-305, annexe.

Règlement modifiant le Règlement de la Nouvelle-Écosse sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, DORS/2012-280 du 07-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2958, a. 1.

## Loi sur le Développement commercial et industriel des premières nations, L.C. **2005, ch. 53**.

Règlement sur les installations de gaz naturel liquéfié de la Nation Haisla, DORS/2012-293 du 14-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 123, nouveau.

## Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus, L.C. **2011, ch. 10**.

Règlement sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus (Tunisie et Égypte), DORS/2011-78, ann. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus (Tunisie et Égypte), DORS/2012-284 du 14-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 15, aa. 1-4.

# Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle, L.C. 2011, ch. 15, art. 20.

Règlement sur les prêts hypothécaires admissibles, DORS/2012-281 du 10-12-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2960, nouveau.

### Loi sur les régimes de pension agréés collectifs, L.C. 2012, ch. 16.

Règlement sur les régimes de pension agréés collectifs, DORS/2012-294 du 14-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 144, nouveau.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

### Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Lors de la mise à jour d'octobre, tous les sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» précédant les mentions alphanumériques ont été éliminés du site de l'Éditeur officiel.

#### On donne l'explication suivante :

« Les textes contenus dans le Recueil des lois et des règlements du Québec ne sont pas à strictement parler des textes refondus, mais plutôt des textes mis à jour de façon continue. Dans ce contexte, l'utilisation des sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» n'est plus justifiée. Le Service de refonte et de mise à jour a éliminé, le cas échéant, dans les lois et les règlements en vigueur, les sigles inscrits avant les mentions alphanumériques. »

Nous proposons l'uniformisation de l'utilisation des acronymes du nom du recueil RLRQ en français (Recueil des lois et des règlements du Québec) et CLRQ en anglais (Compilation of Québec Laws and Regulations) à la fois pour les lois et les règlements. Ainsi, les lois et règlements seront dorénavant présentés de la façon suivante dans Accès Légal :

Loi sur le Barreau, RLRQ, c. B-1.

Act respecting the Barreau du Québec, CQLR, c. B-1.

Code de déontologie des avocats, RLRQ, c. B-1, r. 3.

Code of ethics of advocates, CQLR, c. B-1, r. 3.

# Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil de nimboinformatique **Wuala** pour livrer chez yous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse projetpilote@gaudet.qc.ca pour participer au projet-pilote.